

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant à la convention de partenariat dans le cadre du projet
«World Mosquito Program – Noumea»

P. J. : 1 projet de délibération

L'accord de collaboration signé le 10 avril 2018 entre la Ville de Nouméa, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie et l'université de Monash en Australie, a permis de mettre en place le World Mosquito Program à Nouméa.

Afin de vérifier que la population de moustiques porteurs de la *Wolbachia* se maintient dans l'environnement, il est proposé d'ajouter une phase 3, de surveillance. Celle-ci débutera au 1^{er} trimestre 2020, dès la fin des lâchers, et prolonge la convention jusqu'au 10 octobre 2020.

Cette surveillance, par le réseau de pièges à moustiques installés sur l'ensemble de la commune de Nouméa, de la proportion mesurée de moustiques porteurs de la *Wolbachia* et du nombre de cas de dengue, permettra de veiller à l'efficacité du programme sur tout le territoire.

Le budget de cette phase 3, d'un montant de 33.684.524 F/CFP, est détaillé à l'annexe 2 de l'avenant n° 1. Son financement est assuré par la contribution des partenaires comme suit :

PARTENAIRES	BUDGET (en espèces)	BUDGET (en nature)
Ville de Nouméa	-	2.800.000 F/CFP Sauf en cas de besoin du personnel en cas d'épidémie de dengue à Nouméa
IPNC	-	9.474.999 F/CFP
DASS-NC	10.904.894 F/CFP Sous réserve des crédits disponibles	8.958.000 F/CFP
Monash University	-	1.546.631 F/CFP
Sous-totaux	10.904.894 F/CFP	22.779.630 F/CFP
Total	33.684.524 F/CFP	

Pour la Ville, seule une contribution en nature est sollicitée, sous la forme d'une mise à disposition d'un agent à plein temps, dont le coût s'élève à 2.800.000 F/CFP. Cette contribution est conditionnée à l'absence de besoin du personnel en cas d'épidémie de dengue à Nouméa.

Enfin, cet avenant engage les parties à valider le bilan financier des phases 1 et 2 et à décider en COPIL de la destination d'un éventuel solde créditeur («fonds restants»).

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le projet d'avenant n° 1 à la convention de partenariat dans le cadre du projet «World Mosquito Program – Noumea».

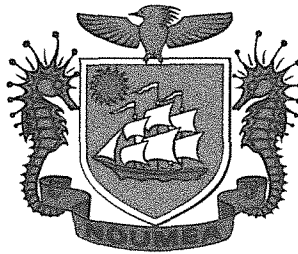
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

 1082
 Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 11.12.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D’AFFICHAGE 11.12.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O’CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants	: 46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
(6 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019 / 1082
autorisant la signature d'un avenant n° 1 à la convention de partenariat dans le cadre du
«World Mosquito Program - Noumea»

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 29 mars 1999 relative à la Nouvelle- Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

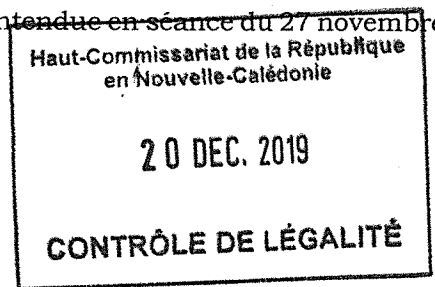
VU la convention de partenariat quadripartite relative à un programme mondial de lutte contre les moustiques – Nouméa du 10 avril 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/216 du 20 novembre 2019,

La Commission de la Prévention et de la Sécurité entendue en séance du 27 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat du 5 mars 2018 conclue entre l'université de Monash, la Ville de Nouméa, l'institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie et le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du «World Mosquito Program».

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire délégué de la République pour la province Sud et notifiée au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie et à l'université de Monash.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 DEC. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

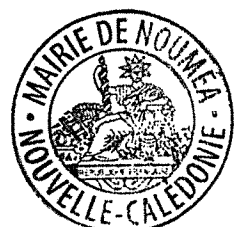
NOUMEA, LE **19 DEC. 2019**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
SGL	- 1
D.R.S.	- 1
INSTITUT PASTEUR DE NC	- 1
NOUVELLE-CALEDONIE	- 1
UNIVERSITE DE MONASH	- 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **20 DEC. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **27 DEC. 2019**
~~et / ou publié~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DEPRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.